

# Biscuits sablés Bio

Contrat de partenariat 2024 entre :



## Pierre-Yves You

L'écho pain Oxalis

4 L'ormeau du pré

85480 St Hilaire le Vouhis

06 28 65 74 01

[pierre-yves.you@wanadoo.fr](mailto:pierre-yves.you@wanadoo.fr)

et Mme/M

Adresse :

Tél. :

Mail :

### Objet :

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de sablés bio, issus de l'agriculture biologique, et permet de connaître le producteur partenaire.

### Le producteur :

Agriculteur bio pendant 35 ans, aujourd'hui à la retraite, j'ai repris une activité de boulangerie bio certifiée CERTIPAQ dans un fournil avec un four romain (chauffage au bois).

Je suis salarié associé dans la SCOP Oxalis. Je vous propose des sablés sucrés, à partir de noix, noisettes et amandes, de production bio, française, pur beurre.

### Les produits :

- sablés noisette
- sablés raisin noisette
- sablés choco noisette
- sablés noix
- sablés amande
- sablés cacahuète

Je propose des sachets de 250 g au prix de 6,30 € l'unité. Mes sablés se conservent 3 mois dans leur sachet.

Je viendrai livrer mes produits en même temps que David Carcaud, le producteur de viande de porc de La Fée Cochette, qui habite à proximité de chez moi.

Les distributions auront lieu au local du foot, aux Richardières, de 18h 30 à 19h 30, aux dates indiquées dans le tableau.

L'amapien s'engage à venir prendre ou faire prodre ses produits aux dates prévues, et à être à jour de son adhésion à l'amap.

Dates livraison	21 mars	30 mai	25 juillet	19 septembre	28 novembre	Total
Sablés noisette 250 g 6,30 €						
Sablés raisin noisette 250 g 6,30 €						
Sablés choco noisette 250 g 6,30 €						
Sablés noix 250 g 6,30 €						
Sablés amande 250 g 6,30 €						
Sablés cacahuète 250 g 6,30 €						
Total						

Règlement en 1 ou 2 chèques, à l'ordre de « L'écho pain Oxalis », à remettre avec le contrat signé, au référent.

Référent : Denis Bioret [denis.bioret@wanadoo.fr](mailto:denis.bioret@wanadoo.fr) 06 82 00 26 17

Fait à Aigrefeuille sur Maine, le

l'adhérent :

l'éleveur :